



REPRISE 11 MAI

ON Y EST, ON FAIT QUOI ?

Bonjour à toutes et tous,

Le 11 mai approche et avec lui la reprise dans les écoles après deux mois de confinement.

Chez vous, autour de vous cette rentrée suscite parfois beaucoup de questions, d'inquiétudes mais aussi parfois de soulagement.

Les questions

Elles sont induites par la communication que nous recevons de toute part (gouvernement, médias...) Elle est hautement anxiogène et nous place parfois dans une position de responsabilité, voire de culpabilité pour cette reprise : que va-t-il se passer si on ne respecte pas les bons gestes, si on ne les fait pas respecter ou mal, faut-il reprendre, pour quoi faire, faut-il exercer son droit de retrait...

De quoi encombrer la charge mentale et s'y perdre à ne plus savoir qu'en penser

Les inquiétudes

Pour nous-mêmes, nos collègues, nos élèves, nos proches... Est-ce qu'on court le risque de contracter le virus, de le transmettre. Si oui, avec quelles conséquences ?

Le soulagement

Dans beaucoup de familles, cette période de confinement a exacerbé les tensions. Que ce soit pour les parents ou les élèves, certains n'attendaient que ce moment de revoir les collègues, de revoir les camarades de classe, de reprendre le cours normal de la vie.

Or encore une fois, on nous la promet sombre et les conditions qu'on pose pour reprendre pourraient donner envie de rester chez soi.

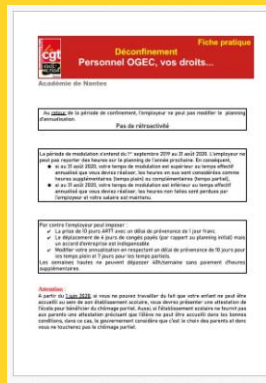
Certains parmi nous en arrivent à penser que le remède pourrait être pire que le mal : quelles conséquences psychiques dévastatrices le confinement, puis le déconfinement produisent-elles sur la population ? quelles conséquences économiques dans les foyers la crise à venir induira-t-elle et qui en seront les premières victimes ? Le COVID-19 ne se soucie pas des classes sociales, la crise économique, si.

Nous vous proposons dans ce mail des documents pour y voir plus clair sur tous ces sujets.

- [Le point sur les conditions du déconfinement](#)
- [Que faire dans vos établissements avant le 11 mai](#)
- [Comment exercer le droit d'alerte si vous jugez que les conditions de sécurité ne sont pas réunies](#)
- [Comment exercer le droit de retrait](#)
- [Les chiffres de l'épidémie dans les Pays de Loire en perspective](#)
- [D'autres points de vue sur la crise Covid-19 et sa gestion](#)



[Pour tous](#)



[Précisions personnel OGEC](#)

Conditions du déconfinement

Afin de garantir la sécurité de tous, nous devons exiger un certain nombre de conditions soient remplies. On fait le point dans le document ci-contre.

Les garanties

Ces garanties devront être exigées avant le 11 mai par écrit auprès de l'employeur. Vous trouverez ci-contre deux modèles de courriers à leur transmettre selon que vous êtes personnel OGEC ou Enseignant. Il vous suffit d'adapter ou de modifier les parties en rouge en fonction de votre situation.

[Personnels OGEC](#)



[Enseignants](#)



Le droit d'alerte

Une fois ces premières réponses obtenues, établissez un premier constat avec vos collègues. Si vous estimez que les conditions ne sont pas réunies pour une reprise et que vous pensez que votre sécurité n'est pas assurée:

- Envoyez par courriel au Recteur/DASEN (sous couvert de votre chef.fe d'établissement/IEN) et au Président de l'OGEC une alerte collective rédigée à partir de vos réponses.
- Faites porter par votre chef.fe d'établissement/DASEN/ Recteur ce constat ainsi que vos demandes dans le RSST et dans le registre de signalement de danger grave et imminent de l'établissement (s'ils existent)
- Envoyez par courriel une demande individuelle de garantie de protection au Recteur/DASEN (sous couvert de votre chef.fe d'établissement/IEN) ou au Président de l'OGEC sous couvert de votre chef.fe d'établissement.



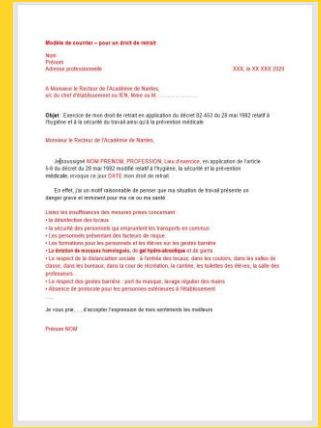
Le droit de retrait

Si toutefois vous constatez que malgré le droit d'alerte une ou des conditions pour garantir votre propre sécurité ne sont pas réunies, alors vous pouvez exercer votre droit de retrait pour danger grave et imminent.

Attention c'est un droit individuel que chaque agent exerce pour lui-même.

Pour une définition précise du droit de retrait, voir [ici](#). Ne pas hésiter à nous consulter avant.

Modèle



Pour aller plus loin

Depuis le début de l'épidémie, chaque jour (et même à chaque bulletin d'information), il nous est infligé le nombre absolu de morts en France soit depuis le début de l'épidémie 25 000 morts sur une population de 67 millions d'habitants.

Par contre aucun chiffre sur le taux relatif de mortalité qui est de 0,04 %.

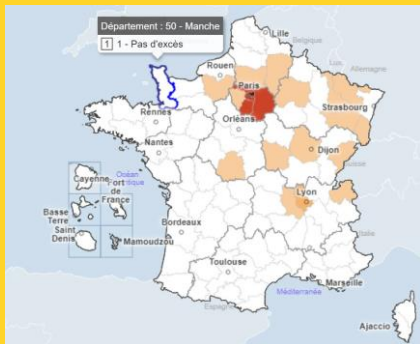
Bien sûr, lorsque nous sommes confrontés à la mort d'un de nos proches, c'est un déchirement et c'est bien de notre rapport à la mort qu'il est question.

Mais si une politique sanitaire se doit de protéger et de soigner, on se doit aussi de la mettre en perspective pour le bien de la communauté. A ce sujet nous vous proposons de regarder le lien ci-contre qui indique par département, par semaine et par tranche d'âges la surmortalité depuis l'épidémie.

D'autres scientifiques que ceux qu'on interviewe dans la plupart des médias ont livré des analyses documentées nous éclairant différemment sur la gestion de la crise (Voir l'interview en vidéo de Jean-Dominique Michel, anthropologue suisse ci-contre)

Enfin Alain Damasio, écrivain et poète français, spécialiste d'anticipation politique nous livre dans une interview à Reporterre un point de vue intéressant sur le confinement, la maximisation de l'angoisse et notre rapport moderne à la mort.

Voilà de quoi alimenter les débats. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions.



Santé Publique France

Covid-19 : Interview avec
Jean-Dominique Michel
Par Michel Herren
Genève, le 25 avril 2020

PHUSIS.ch ATHLE.ch

Vidéo

Reporterre
le quotidien de l'écologie

CLIMAT LIBERTÉS CORONAVIRUS ALTERNATIVES TOUT

Accueil > Editorial > Entretien >

Alain Damasio : « Pour le déconfinement, je rêve d'un carnaval des fous, qui renverse nos rois de pacotille »

28 avril 2020 / Photos recueillies par Hervé Kempf

Interview



[Rejoindre la CGT](#)



[06 47 10 58 68](tel:0647105868)



[Le Site CGT](#)



[La CGT en académie](#)



[Facebook](#)